Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200015840-20261002-D0220261002-DE

NAPPES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON
Syndicat Mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Adoption d'un plan d'action pluriannuel en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Nombre de Conseillers en exercice : 38 **Présents** : 17 **Votants** : 25 ***Délib. 2 – 02/10/2026***	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-six, le deux octobre le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Claira, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Grégory, Hôtel du Département, 24 quai Sadi Carnot à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – MARCHAL (S)
MM GARCIA (T) – CHIVILO (T) – BONNEAU (T) – ROUQUET (T) – BATAILLE (S) – TORRENS (T)- ROUQUIE (T) – PARRAT (T) – BOURQUIN (T) – GARCES (T) – BOTTEIN (T) – DAIDER (T) – GREFFE (S) – VARLOUD (S) – PAULE (S)

Excusés : MMES MALHERBE - PERAL – VIVES
MM VOISIN – GARCIA M – BENASSIS – SERRE – FERRAND – DE MAURY – ROYO – COSTE - GALAN – PUIGNAU – LOPEZ – BOTTEIN – FABRESSE

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme MALHERBE à M. GARCIA
- M. VOISIN à Mme ROLLAND
- Mme PERAL à M. CHIVILO
- M. DE MAURY à M. BONNEAU
- M. LOPEZ à M. GARCES
- M. PELISSIER à M. BOURQUIN
- M. COSTE à M. DAIDER
- M. BOTTEIN à M. PAULE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200015840-20261002-D0220261002-DE

Le Président expose que :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 131-1 et suivants et L. 132-1 à L. 132-4 relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

Vu l'article L. 132-2 du Code Général de la Fonction Publique définissant les principaux objectifs devant être poursuivis par un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

Vu le décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif à la protection des agents publics contre les discriminations et les violences et portant diverses dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

Considérant que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un principe fondamental de la Fonction Publique ;

Considérant que, bien que le Syndicat Mixte ne soit pas soumis à l'obligation légale d'élaborer un plan d'action pluriannuel prévue par l'article L. 132-1 du Code Général de la Fonction Publique, il souhaite s'engager volontairement dans une démarche structurée en faveur de l'égalité professionnelle ;

Considérant que cette démarche vise à garantir l'égalité de traitement et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des domaines de la gestion des ressources humaines ;

Considérant que le plan d'action repose notamment sur l'analyse de la situation comparée des femmes et des hommes au sein du Syndicat et sur l'identification des éventuels écarts ou situations nécessitant des actions correctives ;

En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** le plan d'action pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du Syndicat Mixte, joint à cette délibération, pour la période du 15 octobre 2026 au 15 octobre 2028
- **DELEGUE** au Président la mise en œuvre du plan d'action et de la coordination des actions qui y sont prévues.

Fait et délibéré à Perpignan, le - 2 OCT. 2026

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon
1 impasse de la vigneronne • 66000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 57 73 43
E-mail : contact@nappes-roussillon.fr